

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 83 (1938)  
**Heft:** 9

**Artikel:** À propos de nos matériels d'artillerie  
**Autor:** Montmollin, de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341887>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A propos de nos matériels d'artillerie

---

La mise en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 1938, de la nouvelle organisation des troupes a fait taire, pour l'instant, les controverses ayant trait à l'organisation de l'artillerie et à son armement. Trêve justifiée : on ne peut songer à modifier à toute occasion la structure des grandes unités et, d'autre part, il s'agit d'attendre le résultat des expériences qu'on ne manquera pas de faire avec la nouvelle organisation.

Celle-ci est caractérisée, touchant l'artillerie, en particulier par :

- l'affectation d'un seul régiment d'artillerie de campagne, à 3 groupes de 3 batteries, à l'artillerie de la division ;
- la réunion en 2 régiments (attribués à 2 corps d'armée) des anciens groupes d'obusiers de 12 cm. divisionnaires ;
- l'attribution d'un groupe à 2 batteries de canons de 10,5 cm. à la division.

La 9<sup>e</sup> division et les brigades de montagne sont pourvues d'artillerie en fonction de leurs besoins propres — et peut-être surtout en fonction des disponibilités. — Les corps d'armée ont reçu les anciens canons de 12 cm. ainsi que tous les obusiers tandis que les brigades légères et les brigades de couverture n'ont rien reçu. L'artillerie d'armée a disparu.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc en la matière pour constater que, à l'exception peut-être de l'artillerie divisionnaire, l'organisation actuelle est loin de représenter un « système d'artillerie » rationnel. Faute de moyens, de

crédits notamment, on n'a pu faire autrement que répartir, aussi bien que possible, ce que l'on avait encore d'employable, d'améliorer quelque peu le menu et, pour le surplus, d'accommoder les restes.

Le compromis qui en est résulté ne saurait durer très longtemps. Il faudra tôt ou tard rebuter les vieux canons de 12 cm., puis renouveler l'artillerie de campagne proprement dite dont la masse principale — les canons de 7,5 cm. — a bientôt 40 ans d'âge, enfin moderniser les batteries d'obusiers mises en service peu avant ou même pendant la grande guerre.

Les quelques considérations qui suivent ont pour objet de poser deux ou trois jalons, de marquer le sens de l'évolution que devra nécessairement subir notre artillerie et surtout d'indiquer quels sont, à notre point de vue, les besoins propres de cette arme dans le domaine des matériels et de leur attribution.

#### 1. CANON OU OBUSIER.

Si, dans les temps futurs, quelqu'un s'avisa de faire l'historique de l'artillerie suisse dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il ne manquerait pas d'être frappé par la disproportion existant entre le nombre des « canons », à trajectoires tendues, et des « obusiers », à trajectoires courbes. Pour un pays de conformation presque essentiellement montagneuse ce phénomène est pour le moins étrange. En dépit des leçons de la guerre européenne et des tendances étrangères actuelles, on constate que, dans l'Organisation des troupes de 1936, la division de plaine ne comporte plus aucun obusier, que la division de montagne ne dispose que de 2 batteries de montagne — canons courts plutôt qu'obusiers — en regard de 11 batteries de canons à trajectoires tendues, et que les 20 batteries d'obusiers affectées aux artilleries de C. A. ne représentent qu'une moyenne de 2 batteries environ par division engagée.

Des deux seuls matériels créés après guerre, l'un, le canon de montagne Bofors est plus un canon court qu'un obusier<sup>1</sup>, l'autre, le canon de 10,5 cm., avec son tube de 42 calibres et sa portée de 17,5 km., est essentiellement, et malgré ses sept charges, un canon long.

On objectera sans doute :

- qu'en ce qui concerne ces deux pièces nouvelles, le facteur portée était primordial ; nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette conception ;
- que toutes nos pièces sont pourvues de charges multiples ; ce n'est cependant qu'un pis-aller : la charge la plus faible du canon de campagne est encore relativement plus tendue que la plus forte charge de l'obusier de 12 cm., et celle-ci correspond exactement à la plus faible charge du canon de 12 cm., lequel est pourtant un canon court, ou presque.

Avant de passer à l'étude des propriétés de l'une ou l'autre pièce, de leurs avantages et de leurs servitudes, il n'est pas superflu de jeter un regard sur les artilleries de nos deux principaux voisins.

La France est entrée en guerre, en 1914, avec la seule pièce de 75 dans ses artilleries divisionnaire et de corps ; les quelque 300 pièces lourdes affectées aux réserves d'armée comportaient environ 180 canons courts, ce qui donnait la proportion infime de 4 pièces à tir courbe pour 100 pièces à tir rasant<sup>2</sup>. Plusieurs années avant la guerre, des voix s'étaient élevées pour préconiser, sur la base des leçons tirées de la guerre russo-japonaise et des guerres balkaniques, la fabrication de nombreuses pièces lourdes, en majorité à trajectoires courbes. Ces voix n'avaient pas eu d'écho.

Mais, dès les premiers combats, s'avéra la nécessité de

<sup>1</sup> Il faut reconnaître toutefois que, grâce à ses cinq charges, cette pièce marque un très net progrès sur l'ancien canon de montagne qui ne disposait que d'une seule charge.

<sup>2</sup> Abstraction faite des équipages de siège dotés de 380 canons courts ou mortiers de gros calibre, et d'un stock de plus de 10 000 pièces anciennes de Bange, en très grande majorité des canons longs.

créer ces matériels dont on avait mésestimé l'utilité avant guerre. C'est ainsi que le commandement français fut amené à fournir aux armées de nombreuses pièces lourdes dont la moitié environ aptes au tir courbe. Au moment de l'armistice le nombre de celles-ci se montait à 2400. La division avait reçu à titre organique un groupe de 155 court, en attendant que cette dotation fut portée à 2 groupes, comme c'est le cas actuellement, donnant à cette grande unité, en fait d'artillerie (3 groupes de 75 et 2 groupes de 155 C) la possibilité d'agir efficacement sur l'infanterie adverse malgré couverts, parapets, pare-éclats, etc. Il faut noter cependant que l'artillerie de corps n'est armée que de canons longs.

L'artillerie allemande, faisant son profit des expériences de guerre citées ci-dessus, n'attendit pas l'ouverture des hostilités pour adapter son organisation aux besoins nouveaux. La division était dotée, en août 1914, de 3 groupes de canons de 7,7 cm. (la batterie était alors à 6 pièces) et d'un groupe d'obusiers de 10,5 cm.<sup>1</sup>, le corps d'armée d'un bataillon de 4 batteries d'obusiers de 15 cm., ce qui donnait une proportion de 21 canons courts ou obusiers pour 79 canons longs. C'est ainsi qu'en face des quelque 200 canons courts des Français, les Allemands entrèrent en guerre avec environ 1450 obusiers légers de 10,5 et 1200 obusiers lourds de 15 cm.

Au cours de la guerre, cette proportion fut sensiblement maintenue. L'artillerie de la Reichswehr maintint ces normes ; elle alla même plus loin en constituant le groupe d'artillerie de campagne, unité de base de l'action commune infanterie-artillerie, à 2 batteries de canons de 7,7 cm. et 1 batterie d'obusiers légers de 10,5 cm.

Mais le fait de beaucoup le plus frappant des conceptions allemandes en matière d'artillerie est celui, réalisé tout récemment, qui fit remplacer le *canon* de 7,7 cm. de l'artillerie divisionnaire par l'*obusier* léger de 10,5 cm.

<sup>1</sup> En réalité toutes les divisions n'avaient pas encore reçu leur groupe d'obusiers.

Il semble que cette transformation soit chose faite pour toutes les divisions d'active et de réserve, soit pour 80 divisions environ, les anciens canons de 7,7 cm. étant destinés à l'armement des divisions de Landwehr<sup>1</sup>.

A n'en pas douter, il s'agit là d'une véritable révolution, grosse de conséquences, dont la portée, venant d'un pays qui a toujours exercé dans le domaine militaire une influence considérable, se fera sentir tôt ou tard sur les artilleries des autres nations.

Si les renseignements que nous possédons sont exacts, la division allemande comprendrait actuellement, en fait d'artillerie, 1 régiment de 3 groupes d'obusiers de 10,5 cm. et 1 régiment lourd formé de 1 groupe hippo (2 bttr. de canons de 15 cm. et 1 bttr. de canons de 10 cm.) et 1 groupe auto d'obusiers de 15 cm., soit 12 canons pour 48 obusiers.

Quelles sont les raisons qui ont milité en faveur de cette évolution, dont l'origine remonte aux années d'avant guerre et quels sont les avantages ou les servitudes, en un mot, les propriétés qui caractérisent canons ou obusiers ? Parmi celles-ci, les unes sont contradictoires (par exemple, à portée égale, les angles de hausse et de chute, la durée du trajet, la vitesse restante), les autres complémentaires (par exemple, à hausse égale, la portée maximale, ou, à angle de défillement égal, la portée minimale).

Le *canon* est la pièce des grandes vitesses initiales, par conséquent des grandes vitesses restantes, et des faibles durées de trajet ; c'est la pièce indispensable dans les tirs sur objectifs fugitifs et mobiles, troupes en mouvement, chars, avions, etc. C'est aussi la pièce des harcèlements à grande portée, où la masse des projectiles importe moins que la quantité débitée. Enfin, c'est la pièce qui convient le mieux au tir fusant.

Des plus grandes servitudes sont :

- la difficulté de le défiler lorsqu'on tire à faible distance ;
- l'usure du matériel.

<sup>1</sup> Militaires âgés de 35-45 ans. Correspondant donc à nos troupes territoriales.

L'obusier en revanche se dissimule aisément dans le terrain ; les reconnaissances de positions en sont d'autant facilitées, notamment dans un terrain aussi mouvementé que le nôtre. Il permet d'atteindre, infiniment mieux que le canon, les objectifs situés sur des contre-pentes, enterrés ou abrités derrière un couvert. L'usure du matériel est très sensiblement inférieure. A portée égale, il entraîne une consommation de poudre moindre. Par contre, il ne faut pas se dissimuler qu'à exigences de portée égales, l'obusier doit avoir un calibre supérieur à celui du canon et, partant, un poids supérieur ; c'est vraisemblablement la raison pour laquelle les Allemands ont été amenés à porter le calibre de leur pièce de campagne de 7,7 cm. à 10,5 cm.

De tous ces facteurs, contradictoires ou complémentaires, il ne fait pas de doute que, pour notre artillerie de campagne suisse, ceux ayant trait à la dissimulation du matériel et aux possibilités de battre tout le terrain en évitant au maximum les angles morts, sont les plus importants. Une batterie vue, en raison de la supériorité inévitable en artillerie de notre adversaire, sera nécessairement une batterie contre-battue, c'est-à-dire dont l'action sera fortement réduite, si non complètement annihilée. Les matériaux destinés à l'appui immédiat de l'infanterie, dont les portées utiles seront de l'ordre de 2 à 5 ou 6 km., — soit ceux de l'artillerie de campagne proprement dite — rempliront d'autant mieux leur mission qu'ils disposeront de trajectoires plus courbes.

A condition qu'il ne soit pas exclusif d'autres aptitudes nécessitées par d'autres missions (contre-batterie ou lutte rapprochée contre les chars, par exemple), ce critère ne semble pouvoir être contesté. En revanche, on reproche parfois au canon à tir courbe son manque de précision et la lenteur de son tir.

Le premier reproche est sans fondement. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer le tableau ci-dessous des *bandes de dispersion en portée* (bandes du 50%) des 3 charges du canon de 7,5 cm. et de 2 des charges de l'obusier de 12 cm.

Portée en m.	Canon 7,5 cm.			Obusier 12 cm.		
	Charge 1	Charge 2	Charge 3	Charge 3	Charge 5	
1000 . . .	20 m.	15 m.	12 m.	13 m.	15 m.	
2000 . . .	30 »	29 »	23 »	20 »	19 »	
3000 . . .	40 »	42 »	34 »	33 »	24 »	
4000 . . .	53 »	55 »	46 »	—	34 »	
5000 . . .	—	68 »	61 »	—	50 »	
6000 . . .	—	83 »	78 »	—	74 »	
7000 . . .	—	— »	98 »	—	—	

C'est d'ailleurs un fait connu que l'augmentation de la dispersion en fonction de la portée est moindre pour les trajectoires courbes que pour les trajectoires tendues.

Dans les portées utiles comprises entre 2 km. et 4 ou 5 km. le tir *percutant* est donc presque aussi précis, en ce qui concerne la portée, avec la charge faible qu'avec la charge forte. Pour la direction la dispersion est sans doute plus grande avec les charges réduites mais comme sa valeur est, relativement à la portée, de toutes façons très petite, cet inconvénient est sans grande importance. Il n'en est plus de même dans le tir *fusant*, du moins aussi longtemps que l'on ne pourra armer le projectile d'une fusée à temps mécanique garantissant une hauteur d'éclatement aussi constante que possible. Dès l'instant où le tir percutant prend le pas sur le tir fusant, comme ce fut le cas pendant la dernière guerre et comme le préconisent certains artilleurs, il est évident que cette servitude perd de son intérêt.

Quant à la question du prétendu manque de rapidité de tir de l'obusier par rapport au canon, ce n'est pas une caractéristique de l'un ou de l'autre genre de pièce, mais bien du calibre, du fait du poids du projectile ; il n'y a pas de raison pour que l'obusier de 10,5 cm., par exemple, tire plus lentement que le canon de même calibre. Au contraire : les températures et pressions développées dans la chambre de charge sont moins grandes pour l'obusier, d'où moindre usure du matériel et possibilité de plus grande cadence du tir.

## 2. PORTÉE OU EFFICACITÉ.

Ces deux termes ne peuvent être mis en opposition que pour autant qu'on considère un troisième facteur, le *poids* du matériel, poids en batterie et surtout poids en ordre de route. Lorsqu'il s'est agi de remplacer le canon de 12 cm., datant de 1882, pesant 4 tonnes environ et portant à 8,5-10 km.<sup>1</sup> par une pièce plus moderne, le choix a dû se porter, pour rester dans les mêmes limites de poids mais pour atteindre la portée de 17 km., sur un canon dont le calibre a dû être abaissé à 10,5 cm.

Le problème devrait se résoudre en faisant intervenir les trois facteurs. Nous le restreignons à dessein aux deux facteurs indiqués ci-dessus, objets mêmes de nos préoccupations, étant admis que, pour une pièce d'un type donné et ayant un but déterminé, le poids ne peut varier que dans des limites relativement restreintes.

Nous sommes d'avis que, pour notre artillerie suisse, *c'est une erreur de sacrifier l'efficacité à la portée*. C'est ce que nous allons chercher à démontrer.

La *portée* est l'élément auquel chacun, artilleurs ou non, s'accorde à donner, à juste titre, la primauté. C'est voire même parfois le seul élément dont certains tacticiens fassent état, négligeant, à tort cette fois, champs de tir ou munitions, poids du matériel ou cadence du tir, et surtout, au combat, ce facteur essentiel, *l'observation*. Depuis que l'artillerie existe, c'est à une augmentation de la portée que tendirent constamment les efforts des constructeurs. Alors qu'en 1914 la portée des pièces de campagne oscillait entre 6 et 7 km., elle atteint fréquemment maintenant 13 km. et celle des pièces lourdes, de division et de corps d'armée, 17 à 20 km.

Les raisons principales de ce phénomène sont :

— le besoin de tirer, frontalement, toujours plus loin pour atteindre réserves, batteries adverses, organes de ravitaillement, points sensibles de l'arrière, etc. ;

<sup>1</sup> Selon qu'on tire l'obus ordinaire ou l'obus allongé.

- l'avantage, dans la défensive particulièrement, de pouvoir échelonner vers l'arrière les matériels d'artillerie ;
- mais surtout la nécessité de pouvoir agir par concentrations, par appuis réciproques, exigeant de la part du matériel de pouvoir tirer non seulement de front à distance utile mais encore de flanc aussi loin que possible au profit des secteurs voisins.

Ajoutons que, balistiquement parlant, il est recommandable de tirer le moins possible à distance maximale, cause principale de l'usure anormale du matériel ; la portée utile doit rester sensiblement en deçà de la portée maximale, surtout dans le tir à forte charge et pour les pièces à trajectoires tendues.

Indépendamment des nouveaux matériels à portée supérieure, on est arrivé, en modifiant le profil de l'obus, en renforçant les freins ou en transformant les affûts, à augmenter assez fortement la portée des matériels anciens.

En Suisse, les techniciens de l'arme ont suivi le mouvement : c'est ainsi qu'avec l'obus allongé, la pièce de campagne, et même le vieux canon de 12 cm., arrivent à tirer à plus de 10 km., contre 7 ou 8 km. antérieurement. L'obusier de 12 cm. — portée actuelle de 6 km. — va prochainement être susceptible de tirer à 8,5 km. Quant aux nouveaux matériels, on sait que la pièce de montagne porte maintenant à 8,5 km. contre 5 km. pour l'ancienne pièce, et que le canon de 10,5 cm. tire au delà de 17 km. Personne ne contestera les avantages de ces améliorations.

Mais ces avantages ne sont pas sans entraîner, à leur suite, certaines servitudes.

La plus importante est, sans conteste, celle de l'observation : il ne sert pas à grand'chose de pouvoir tirer à grande distance si l'on n'a pas les moyens d'observer les tirs. Au delà de 6 à 7 km. l'*observation terrestre* devient très aléatoire, car il ne suffit pas de voir les grandes lignes du terrain ; il importe tout autant de pouvoir distinguer

le détail de travaux, constater si le terrain est occupé ou non et se rendre compte de l'attitude de l'ennemi. Les magnifiques points de vue qu'offrent en grand nombre le Jura ou les Alpes sont peut-être touristiquement remarquables ; ils sont en général de déplorables observatoires tactiques.

Quant à l'*observation aérienne*, sera-t-elle possible ? Notre aviation pourra-t-elle tenir l'air en face d'une aviation ennemie très supérieure en nombre ? L'artilleur pourra-t-il compter sur un nombre suffisant d'avions attribués en propre ? Il faudrait que les réponses à ces questions soient affirmatives pour que le tir à grande portée soit possible, car au delà de 7 à 8 km. des premières lignes, c'est-à-dire à 11 ou 12 km. des positions de batterie, l'observation terrestre n'est plus suffisante.

Les *concentrations de feux*, infiniment plus rentables que les tirs isolés de batteries, ne sont pas non plus sans causer à l'artilleur des difficultés importantes : difficultés de réglage, d'observation, nécessité de s'en remettre à des observateurs latéraux du soin d'ajuster le tir, retards dans l'ouverture du feu, etc. Il faut bien se rendre compte qu'une batterie moderne, dont le champ de tir a une ouverture de 60° et une profondeur de 17 km., est loin d'avoir même rendement dans toute l'étendue de ce vaste champ d'action.

La grande portée se heurte donc à des servitudes nombreuses dont certaines ne peuvent être vaincues ou, du moins, diminuent à tel point la valeur de ce facteur du matériel que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Ce qui ne veut pas dire que, parfois, elle ne soit très utile, voire même nécessaire : en montagne notamment où les formes mêmes du terrain, la rareté des voies de communication ou la pauvreté en emplacements de batteries empêchent de pousser l'artillerie à proximité des premières lignes ou l'obligent à des tirs obliques par rapport au front.

L'*efficacité* est un élément infiniment moins positif que la portée. Elle est difficilement mesurable et les expériences de polygone ne fournissent que des données appro-

ximatives, sans grande valeur pour les tirs de guerre. Trop de facteurs entrent en ligne de compte — nature du terrain au but, attitude et moral de l'adversaire, qualité de l'observation, etc., etc. — qui font que, dans des conditions apparemment semblables, les résultats sont en réalité fort différents d'un tir à l'autre. Faire en outre le départ entre l'efficacité morale, fréquemment la plus importante, et l'efficacité matérielle est chose difficile et ne contribue pas à éclaircir le problème.

Un fait cependant est certain, c'est que, toutes choses égales par ailleurs, l'efficacité croît très rapidement avec le calibre. Ce qui est facile à comprendre si l'on considère que le shrapnel du canon de 7,5 cm. contient 210 balles tandis que celui du canon de 12 cm. en contient près de 500 et que, comparées à la charge d'explosif de 280 gr. de l'obus de 7,5, celles de nos autres pièces sont de :

Canon	10,5	cm.	2,2	kg.,	soit	8	fois	plus	forte.
»	12	»	2	»	»	7	»	»	»
Obusier	12	»	3,6	»	»	13	»	»	»
»	15	»	5	»	»	18	»	»	»

L'efficacité du projectile ne dépend naturellement pas exclusivement de sa densité de chargement ; l'épaisseur des parois, la nature de l'explosif, le type d'amorçage (fusée) jouent un certain rôle. Il est toutefois intéressant de noter que, pour un calibre *double* seulement, l'efficacité de l'obus de 15 cm. est sensiblement 15 fois supérieure à celle de l'obus de 7,5.

L'efficacité d'un tir de batterie ou d'une concentration de plusieurs batteries n'est pas seulement la résultante de l'efficacité de la pièce isolée multipliée par le nombre de pièces. C'est un fait d'expérience qu'elle croît avec le nombre des pièces engagées. En outre, la cadence du tir, par conséquent le débit, la faculté de changer rapidement d'objectif et la rapidité du réglage favorisent nettement les petits calibres au détriment des gros. Ceux-ci bénéficient en revanche de leur effet de masse. Il faut donc se garder

de prendre en valeur absolue les chiffres indiqués plus haut pour l'efficacité du coup isolé. Nous ne sommes cependant pas loin d'estimer que, question de nature de l'objectif mise à part, une batterie d'obusiers de 12 cm. a sensiblement la même efficacité que 3 batteries de 7,5 cm. ou 2 batteries de 10,5 cm.

Les quelques considérations ci-dessus relatives à la portée et à l'efficacité ont naturellement pour but d'étayer la thèse formulée au début de ce chapitre, à savoir que, en ce qui concerne la *portée*, il ne faut pas se leurrer et, malgré les tendances des artilleries étrangères, ne pas attacher à leur accroissement une importance par trop considérable — et en ce qui concerne l'*efficacité*, partant le *calibre* des matériels, il n'est pas rationnel, et même dangereux, de négliger les grosses pièces. Nous avons à dessein insisté sur les facteurs qui viennent à l'appui de cette thèse, sachant cependant qu'il y en a d'autres qui influent sur le choix à faire, par exemple la dotation en munitions et le poids des projectiles qui conditionnent le ravitaillement en munitions, le poids du matériel qui décide du mode de traction, etc. Ces éléments nous paraissent d'importance secondaire comparés à ceux que nous avons mis en évidence.

Cette thèse et la démonstration que nous en avons tentée, nous semblent pouvoir s'appliquer en particulier au canon récemment mis en service, le canon de 10,5 cm., pièce d'ailleurs remarquable. Une pièce de 12 à 13 cm., genre obusier ou canon court, eût été, à notre sens, préférable, quitte à ce que la portée en fût réduite à 13 ou 14 km., tout à fait suffisante pour un matériel de l'artillerie divisionnaire<sup>1</sup>. Il ne suffit pas, en effet, qu'une pièce soit baptisée « lourde », quoique d'un calibre de 10,5 cm. seulement, pour que son rendement soit comparable aux pièces vraiment lourdes des artilleries étrangères.

<sup>1</sup> Il est vrai qu'une pièce ayant ces caractéristiques n'existe pas, à notre connaissance, parmi les matériels modernes réalisés actuellement par les firmes étrangères. Sa construction est sans aucun doute possible. Peut-être est-ce une question de délai de fabrication et de fourniture qui a dicté le choix que nous critiquons, notre point de vue étant, cela va de soi, essentiellement personnel et discutable.

### 3. NOTRE SYSTÈME D'ARTILLERIE.

Il est peut-être présomptueux de parler chez nous d'un *système*, c'est-à-dire d'une organisation où les caractéristiques des matériels sont rigoureusement adaptées aux besoins des troupes qui en disposent, où tout s'enchaîne avec harmonie, où il n'y a ni lacune ni faux pas.

On peut s'étonner que, dans la nouvelle organisation des troupes :

- la division, dont l'horizon tactique semble devoir être limité aux 5 à 6 km. de terrain en avant du front de combat de l'infanterie, ne dispose plus d'aucun obusier capable de fouiller, de ses trajectoires plongeantes, les nombreux angles morts de sa zone d'action et appuyer au plus près son infanterie ;
- les nouvelles batteries de 10,5 cm., avec leur portée énorme de 17 à 18 km. et leur magnifique champ de tir de 60°, aient été affectées à la division et non au corps d'armée ;
- les obusiers de 12 cm., avec leur faible portée de 6 à 7 km. — et même avec celle de 8,5 km. qu'on espère leur faire atteindre — aient été attachés à deux corps d'armée qui ne pourront mieux faire que les attribuer d'emblée aux divisions, où d'ailleurs ils ne pourront même pas rentrer dans la constitution de groupements d'artillerie divisionnaire.

Il y a sans doute à cela des raisons qui nous échappent. Le mal n'est même pas grand, car, en raison de la faiblesse de notre artillerie, on arrivera toujours à tirer parti des matériels mis à disposition, quels qu'ils soient.

Notre but n'étant pas de chercher à arrêter le système d'artillerie complet, forcément tout théorique, qui pourrait nous convenir mais, ainsi que nous l'avons dit au début de cette étude, de marquer plutôt la tendance à suivre, nous nous résumerons en posant les principes suivants :

1. Dès que sera terminée la fabrication, actuellement en cours, des pièces de 10,5 cm. destinées aux groupes dits « lourds » divisionnaires, il y aura lieu de consacrer tous les crédits qui pourraient être alloués à la réalisation de matériels suffisamment puissants pour doter la division et le corps d'armée d'une artillerie vraiment efficace.

2. Aussi longtemps que la proportion des obusiers est aussi faible, il importe de porter l'effort de fabrication sur la création de pièces à tir vraiment courbe, qu'il s'agisse de pièces de l'artillerie divisionnaire ou de corps d'armée. Lorsqu'il y aura lieu notamment de renouveler l'armement des batteries d'artillerie de campagne, c'est, à notre avis, sur un canon court ou un obusier léger de calibre un peu supérieur à celui du 7,5 que le choix devra se porter.

3. Les régiments et groupes d'artillerie actuellement affectés aux corps d'armée ne doivent être considérés que comme des réserves destinées au renforcement des artilleries divisionnaires. Si les conceptions sur l'emploi de l'artillerie — telles qu'elles doivent figurer dans le nouveau règlement sur le « service en campagne », dont on attend prochainement la parution — devaient donner au commandant de corps d'armée un rôle dans la manœuvre des feux d'artillerie, il faudrait que les matériels de l'artillerie de corps aient une portée supérieure à celle qu'ils ont présentement et une efficacité suffisante.

Le problème que nous avons tenté de résoudre ne devrait plus, à l'avenir, se poser sous la forme « canon *ou* obusier » ou « portée *ou* efficacité » mais bien sous celle « canon *et* obusier », « portée *et* efficacité ». Aucun de ces termes ne devrait être négligé. C'est à cette condition seule que l'on pourra parler alors d'un véritable « système d'artillerie ».

Lt.-Col. de MONTMOLLIN,  
*Off. instr. d'artillerie.*

---